



PROJET ASSOCIATIF DU COMITE D'ACCUEIL CREUSOIS

**Le Comité d'Accueil Creusois
est une association d'action sociale.**

La pluralité et la complémentarité de ses membres, bénévoles et salariés, constituent sa richesse

Il contribue au maintien de la cohésion sociale et revendique soutien et valorisation de son action.

Il agit en plaçant la solidarité au centre de son action

Il se veut un relais et un partenaire qui entend être acteur des transformations sociales à venir

Le Comité d'Accueil Creusois est autonome, indépendant, libre de toute pression politique, religieuse ou autre, ceci afin de remplir au mieux ses missions.

SES VALEURS FONDAMENTALES

L'Association se fédère autour de valeurs fondamentales dont:

L'écoute et le respect de la personne.

La solidarité.

La capacité de chacun à évoluer.

Quels que soient son sexe, son âge, sa culture, sa religion, la personne est centrale, et le respect de sa dignité est le principe qui doit guider toute action. La personne est unique, elle est capable d'évolution. L'Association doit lui donner les moyens de prendre sa vie en main.

L'Association défend les liens de la famille et met tout en œuvre pour préserver la fonction parentale.

La solidarité motive tous les hommes à s'entraider. Elle contribue à la cohésion sociale par un enrichissement mutuel. Elle est pour le bénévole à la source de son engagement dans le secteur associatif à but social.

L'Association respecte la liberté d'opinion et d'expression. Elle reconnaît à chacun sa capacité d'autonomie et d'initiative en tant qu'être humain responsable. Elle favorise l'accès à la connaissance et à l'information.

Les valeurs du CAC sont conformes à celles de la FNARS⁽¹⁾ à laquelle il adhère.

Le règlement de fonctionnement de nos services prend référence à ces droits.

(1)(Fédération Nationale des Associations d'accueil de Réinsertion Sociale, 76 rue du faubourg Saint-Denis – 75010 Paris Tel. : 01 48 01 82 00 / Fax : 01 47 70 27 02)

DE L' ORIGINE A NOS JOURS

En 1973 le service SOS du secours catholique reçoit de nombreuses personnes errantes qui demandent de l'aide sans possibilité d'hébergement, n'ayant pas de local.

En 1974, à la demande de bénévoles, un bâtiment « la Bergerie » sur la route de La Souterraine est mis à disposition du service SOS par la municipalité de Guéret. Grâce à des subsides de la préfecture, un premier dortoir de trois lits est installé avec des sanitaires et du chauffage et permet de recevoir les premières demandes d'hébergement.

Un petit groupe de personnes vient se rajouter aux bénévoles de départ pour créer le **Comité d'Accueil Creusois le 7 février 1975** avec comme premier président **M. DUCLOUP**.

Les demandes d'hébergement sont de plus en plus nombreuses et pressantes. Les hébergés ne sont plus de simples routards mais des personnes de plus en plus jeunes, paumées ou en quête de travail. La création d'un foyer devient une nécessité.

Le 25 novembre 1977, un nouveau conseil d'administration étoffé donne l'accord pour en débiter la construction. Le financement est assuré en partie par l'Etat, la Caisse d'Allocations familiales, la Mutualité Sociale Agricole, un emprunt et diverses associations locales : le Secours Catholique. La ville de Guéret quant à elle prête le terrain.

Le foyer d'hébergement entre en activité le **20 mars 1979** sous la dénomination « **FOYER CREUSOIS** ». Il aura fallu 6 ans pour y arriver grâce à la ténacité de bénévoles qui y ont cru jusqu'au bout.

Le CHRS obtient en 1988 le double habilitation DDASS Etat et Aide Sociale à l'Enfance (ASE), conformément à la loi N°8617 du 6 Janvier 1986 (dite loi particulière), adaptant la législation sanitaire et sociale au transfert de compétences en matière d'aide sociale et de santé. L'accompagnement social et l'hébergement des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans, incombent au Conseil Général.

Le CHRS s'inscrit dans les dispositifs du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de la loi Besson. Il participe à la création d'une association intermédiaire (Tremplin) et de l'association Escale qui gère de petits appartements pour des personnes à faibles ressources et en voie d'insertion

L'Association crée un Atelier de réentraînement au travail, La Banque de Meubles qui sera agréée par la suite Chantier d'insertion par l'activité économique par la DDTEFP et le Conseil Général dans le cadre du RMI. Elle procédera à l'achat en octobre 1996 du bâtiment qu'elle occupe au 2 bis rue G.Clémenceau à Guéret. Le CAC gèrera une entreprise d'insertion par l'activité économique (Equation) d'Octobre 1991 à Juin 2000, avant qu'elle ne devienne autonome sous la forme d'une SARL .

Dans cette même période, l'association porte le projet CIEL (Centre Insertion par l'Economique et le Logement). Ce projet comporte un local pour Equation, 5 logements passerelles et un Accueil De Nuits (ADN) de 10 places pour l'hébergement d'urgence des plus marginalisés qui peuvent être accompagnés d'animaux. L'ADN ouvrira ses portes le 15 Décembre 1997 en même temps que le SAO (Service d'Accueil et d'Orientation) du CHRS grâce aux deux premières conventions « emploi- jeunes » du département de la Creuse.

Le CHRS bénéficiera en 2002 d'un financement « actions innovantes » par la DGAS pour la création de son livret d'accueil sous forme de site internet appelé « chabatz d'entrer » que l'on peut visiter à l'adresse suivante www.sao-chrs-gueret.org

En 2006, pour faire face à l'arrivée massive de demandeurs d'asile sur le département, le CAC est autorisé à ouvrir un CADA (Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile) de 20 places.

Dans le cadre du PDI (Plan Départemental d'Insertion), le CAC ouvre en Décembre 2005, un second chantier d'insertion (Chifo'net) destiné majoritairement à un public féminin avec 12 postes. Les deux chantiers bénéficient depuis Mai 2006, de l'appui d'une conseillère en insertion socioprofessionnelle.

SES MISSIONS

Le Comité d'Accueil Creusois se doit de faire accéder ou d'aider les personnes à recouvrer une autonomie personnelle et sociale. Il se donne des missions d'ordre public auprès des personnes en détresse :

L'accueil et l'orientation, notamment en urgence.

L'hébergement ou le logement, individuel ou collectif.

Le soutien et l'accompagnement social et administratif.

L'adaptation à la vie active et l'insertion sociale et professionnelle, en particulier par l'activité économique.

L'information et l'alerte sur les phénomènes de l'exclusion et de la pauvreté.

SES OBJECTIFS

L'Association met la personne au cœur de son projet associatif.

Toute personne accueillie, hébergée, logée ou suivie est au centre de nos actions. Cet usager peut être un jeune adulte ou un adulte, une famille en danger, en difficulté affective, sociale, éducative, psychologique, économique en recherche d'insertion sociale.

L'association garantit à chaque usager le droit à un accueil, une écoute, un accompagnement, un suivi, une aide. Il est accepté dans sa globalité, dans son histoire et cela sans jugement.

Le Comité d'Accueil Creusois s'engage à essayer de répondre à ses attentes et à œuvrer pour lui, et avec lui, afin de lui permettre d'être responsable et acteur dans son devenir. Il propose ainsi des réponses diversifiées aux besoins individuels et collectifs des usagers.

Ces engagements impliquent la recherche permanente de la qualité des interventions, et donc un effort constant de réflexion, de formation et d'évaluation.

Le Comité d'Accueil Creusois veut renforcer le partenariat entre les Associations d'action sociale par le dialogue, la concertation, la mise en synergie des diverses compétences et expériences et l'action en réseau pour une meilleure cohérence et crédibilité.

SES ACTIONS

Le Comité d'Accueil Creusois agit dans le secteur social et dans le secteur de l'insertion par l'activité économique. Pour la réalisation de son projet associatif, il gère actuellement les services suivants :

- Le CHRS, (le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale)
- Le CADA (le Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile)
- L'Asile De Nuit.
- Des appartements d'urgence bénéficiant de l'ALT (Allocation de Logement Temporaire).
- Le SAO, (le Service d'Accueil et d'Orientation)
- Le 115, N° d'urgence « sans abri »
- La coordination départementale d'hébergement d'urgence : « veille sociale ».
- Convention femmes victimes de violences conjugales (PAF)
- La Banque de Meubles et Chifo'net, chantiers d'Insertion par l'Activité Economique.

Il peut créer notamment à la demande de l'Etat ou des Collectivités Territoriales tout service, toute activité qui concourt à combattre l'exclusion et permet la réinsertion correspondant aux besoins émergents.

Le Comité d'Accueil Creusois participe aussi à des actions avec d'autres partenaires, dans des dispositifs locaux, départementaux, régionaux et nationaux. Il peut mettre des locaux à disposition d'autres associations

SES RESSOURCES HUMAINES

LES BENEVOLES :

Ils sont à l'initiative de la création de l'Association qui lui permet une action collective. Ils sont garants de sa dynamique. L'engagement de chaque bénévole peut être différent :

- Adhérent, il définit les grandes lignes politiques de l'Association dans le cadre de l'Assemblée Générale,
- Adhérent, s'il est élu au Conseil d'administration, il devient un acteur de cette politique et responsable ainsi de son animation, de sa représentation et de sa gestion.
- Bénévole, il participe aux activités notamment liées à l'alphabétisation des étrangers accueillis

LES PROFESSIONNELS :

- Ils sont des acteurs indispensables pour la réalisation des missions, des actions et des projets de services, d'établissements et de l'Association qu'ils mettent en œuvre.
- L'Association demande à chaque professionnel un engagement pour une adaptation constante de l'organisation par rapport aux besoins des usagers. Elle encourage chacun à se perfectionner pour s'adapter à l'évolution des personnes en difficultés.
- Les salariés en insertion sont aussi des acteurs indispensables pour la réalisation des missions, des actions et des projets de l'Association.

SES MOYENS

Le service ou l'établissement :

Il est le lieu où se réalisent les actions auprès des bénéficiaires, et où s'élaborent les projets de l'Association. Celle-ci reconnaît la spécificité de chaque service et elle accorde à chacun la même importance. Chaque service élabore son projet. Les projets d'établissement sont validés par le Conseil d'administration qui se réfère au projet de l'Association.

L'Association est soucieuse des conditions de travail : moyens suffisants en personnel et en matériel pour le bon fonctionnement des établissements. Elle est attentive à ce qu'existe une cohésion d'ensemble qui soit perceptible à l'interne comme à l'externe.

Actuellement ces services ou établissements sont :

- Le CHRS et le CADA au 6 rue Salvador Allende à Guéret,
- Le Service d'Accueil et d'Orientation à la même adresse et le 115 pour une coordination départementale,
- Un service de 5 logements d'urgence et de l'Asile De Nuit au 4 avenue Pierre Leroux à Guéret,
- Des appartements ALT
- La Banque de Meubles et Chifo'net ateliers d'insertion par l'activité Economique et l'Espace Jean Ducloup 2 bis rue Georges Clémenceau à Guéret.

La gestion financière :

L'Association est comptable des financements publics et privés dont elle est bénéficiaire et s'astreint à des règles de gestion rigoureuse, de cohérence et de transparence.

L'équilibre budgétaire et la garantie d'utilisation des financements, conformément à leur destination, représentent un devoir. Cette comptabilité est élaborée par le directeur et le trésorier avec l'aide de la comptable et de l'expert comptable et contrôlée régulièrement par les diverses instances de l'Association, le commissaire aux comptes, ainsi que par les financeurs.

L'Association gère d'une part les budgets des établissements ou services, et d'autre part un budget associatif avec ses fonds propres. La bonne gestion de son patrimoine et de ses fonds propres a pour but de lui assurer un minimum d'autonomie financière.

Ses finances propres comme publiques sont pour l'association un moyen au service de ses actions et de ses projets :

EVALUATION ET ANTICIPER

Le Comité d'Accueil Creusois s'engage à :

- Veiller à la qualité de la vie démocratique associative et à demeurer un espace de citoyenneté et de solidarité,
- Placer la personne au centre de ses actions,
- Apporter des réponses efficaces qui resteront toujours inspirées par ses valeurs,
- Adapter les compétences de tous les acteurs associatifs en fonction des actions et des buts recherchés,
- Assurer le lien entre ses différents membres, et entre les différents services.
- Assurer la transparence des systèmes de décisions et de l'utilisation des ressources qui lui sont confiées,
- Faire vivre le projet associatif dans sa pratique.
- Evaluer les dispositifs mis en place,
- Anticiper en fonction des besoins repérés
- Réactualiser son projet associatif aussi souvent que nécessaire et à le transmettre à tous ses partenaires.